



# COMMUNE DE SAINT SIGISMOND

## CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 AVRIL 2024

---

### PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

---

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf avril à 19h00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de SAINT SIGISMOND, sous la présidence de M. Éric MISSILLIER, Maire

Date de convocation : 19 avril 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13

Etaient présents : MM. Yannick FOREL, Emmanuel JOSSERAND, Mme Valérie MALJEAN, MM. Bruno MEILLE, Éric MISSILLIER, Cyrille MOIRANT, Jérôme PERRET, Mme Catherine RUBIN, Marielle TILLOLOY, M. Michel VURLI

Formant la majorité des membres en exercice

Absent : Mme Pauline BOISIER (pouvoir à Mme Catherine RUBIN), M. Olivier NICODEX (pouvoir à M. Éric MISSILLIER, ) M. Anthony TROMBERT (pouvoir à M. Bruno MEILLE) présent à partir du point 5.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Désignation du secrétaire de séance : Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Yannick FOREL est désigné secrétaire pour toute la durée de la séance.

Compte-rendu de la réunion du 25 mars 2024

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 25 mars 2024 est approuvé à l'unanimité.

### **1. Demande de subvention au titre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité 2024**

Les Contrats Départementaux d'Avenir et de Solidarité (C.D.A.S.) sont destinés à financer des projets d'investissements, concernant prioritairement les domaines suivants : amélioration des services à la population, aménagement du territoire et amélioration du cadre de vie, aménagements de proximité et aménagement des espaces verts.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de présenter une demande de subvention au titre de ce dispositif pour les projets suivants :

- travaux de restructuration de voirie communale pour un montant de 75 416€ H.T. ;
- travaux de réhabilitation de bâtiments communaux pour un montant de 19 752€ H.T. ;
- sauvegarde du patrimoine pour un montant de 9 903€ H.T.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de :

- SOLLICITER auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie une subvention au taux le plus élevé possible, au titre des Contrats Départementaux d'Avenir et de Solidarité 2024, pour financer les travaux exposés ci-dessus dont le montant total s'élève à **105 071 euros H.T.**

**Vote : Pour : 13 / Contre : 0 / Abstentions : 0**

**Commentaire : néant.**

## **2. Travaux forestiers 2024 – Demande de subvention**

---

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal qu'il y a lieu de programmer en 2024 les travaux sylvicoles en forêt communale proposés par les services de l'Office National des Forêts

La nature des travaux est la suivante :

- Dégagement manuel de plantation et application de répulsif en parcelle M.u pour un montant estimatif de 1 894,82€ HT
- Fourniture et mise en place de plants d'érables, de mélèzes, de pommiers sauvages... et protection contre le gibier en parcelle R.u pour un montant estimatif de 6 975,75€ HT

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que ces dépenses peuvent bénéficier d'aides financières à hauteur dans le cadre du dispositif Sylv'ACCTES, et auprès du Conseil Départemental au titre du Plan Forêt adopté le 26/06/2023.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- APPROUVE le projet de travaux forestiers ci-dessus présenté pour un montant HT de 8 870,57€
- APPROUVE le plan de financement suivant :
  - ⇒ Subvention SYLV'ACCTES + Département : 7 096,00€
  - ⇒ Autofinancement : 1 774,57€
- SOLLICITE une aide financière au taux le plus élevé possible au titre du Plan Forêt Départemental et du dispositif Sylv'ACCTES
- CHARGE Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à ce projet.

**Vote : Pour : 13 / Contre : 0 / Abstentions : 0**

**Commentaire : néant**

## **3. Travaux de sécurisation routière – Demande de subvention au titre du produit des amendes de police – Année 2024**

---

Chaque année le Département de la Haute-Savoie procède à la répartition de la dotation réservée aux communes de moins de 10 000 habitants au titre du produit des amendes de police attribuée par la Préfecture.

Monsieur le Maire propose de présenter une demande de subvention au titre de ce dispositif pour les travaux de sécurisation des Routes départementales RD6 et RD 2026 dans la traversée du chef-lieu dont le montant est estimé à **5 690,75 euros H.T.** et le taux de participation fixé à 30%.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- APPROUVE le projet de sécurisation de la traversée du chef-lieu de la commune,
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée.

**Vote : Pour : 13 / Contre : 0 / Abstentions : 0**

**Commentaire : néant**

#### **4. Convention constitutive d'un groupement de commandes pour la réalisation de travaux d'eaux usées, d'eaux pluviales, d'eau potable et de voirie sur le secteur de La Joux**

Vu les articles L2113-1, L2113-6 et L2113-7 du Code de la Commande publique relatifs au groupement de commandes ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° DEL2024\_06 en date du 28 mars 2024 donnant délégation au Bureau communautaire pour conclure les conventions nécessaires au fonctionnement de la communauté de communes (y compris les conventions de groupement de commandes).

Un programme de travaux d'eaux usées, d'eaux pluviales et d'eau potable est prévu sur la Commune de Saint Sigismond, concernant le secteur de la Joux.

Ces travaux font appel aux compétences de trois collectivités, le SIVU des Fontaines, la Commune de Saint Sigismond et la Communauté de Communes Cluses Arve et montagnes. Conscients d'une coordination obligatoire pour mener à bien ces chantiers, elles ont décidé de réaliser ce projet dans le cadre d'un groupement de commandes.

L'objet des travaux est le changement des canalisations d'eau potable, la création du réseau d'eaux usées, la réhabilitation du réseau d'eaux pluviales ainsi que la réfection des enrobés.

Ces travaux permettront notamment :

- d'améliorer le service de distribution d'eau potable,
- de créer un réseau d'eaux usées afin d'assainir le secteur et de supprimer les assainissements individuels,
- de réhabiliter le réseau d'eaux pluviales.

Le projet est alloti de la façon suivante :

- Lot 1 : travaux de réseaux humides (AEP, EU et EP)
- Lot 2 : travaux d'enrobés

Les pièces qui composent le DCE seront distinctes par Maître d'Ouvrage :

- L'acte d'engagement (AE) du lot 1,
- L'acte d'engagement (AE) du lot 2,
- Le Détail Quantitatif Estimatif (DQE) du lot 1, en dissociant le DQE AEP, EU et EP pour pouvoir ensuite justifier les dépenses au Conseil Départemental 74
- Le Détail Quantitatif Estimatif (DQE) du lot 2.

Les autres pièces sont communes aux 3 maitres d'ouvrages.

Le coût global du marché (lots 1 et 2) est estimé en phase avant-projet à 640 000 € HT, soit 768 000 € TTC. Compte tenu des travaux envisagés, la clé de répartition est la suivante :

- SIVU des Fontaines : 190 000 € HT, soit 228 000 € TTC, qui correspond à 29.69 %.
- Communauté de Communes Cluses Arve et montagnes : 400 000 € HT, soit 480 000 € TTC, qui correspond à 62.5 %.
- Commune de Saint Sigismond : 50 000 € HT, soit 60 000 € TTC, qui correspond à 7.81 %.

Les coûts de frais d'huissier, les frais de publication, les frais du coordinateur SPS ainsi que les frais annexes seront répartis entre les membres du groupement selon la clé de répartition définie ci-dessus.

Concernant la maîtrise d'œuvre, la 2CCAM, la Commune de Saint Sigismond et le SIVU des Fontaines honoreront chacun leurs parts en paiement direct.

Concernant les travaux, chaque maître d'ouvrage s'acquittera de la part qui lui incombe suite aux factures directement émises à son encontre.

La commission MAPA du groupement de commande sera composée de la commission MAPA de la Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes composée du Vice Président en charge de l'assainissement, du maire de la commune de Saint Sigismond, du Président du SIVU des Fontaines et des services opérationnels de la 2CCAM.

La 2CCAM sera coordinatrice du groupement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- APPROUVE la constitution d'un groupement de commande composé de la 2CCAM, de la Commune de Saint Sigismond et du SIVU des Fontaines, afin de réaliser les travaux d'eaux usées, d'eaux pluviales, d'eau potables et de voirie sur le secteur de la Joux à Saint Sigismond ;
- APPROUVE le projet de convention constitutive du dit groupement présenté ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

**Vote : Pour : 13 / Contre : 0 / Abstentions : 0**

**Commentaire : néant**

*Arrivée de M. Anthony TROMBERT*

## **5. Attribution du marché de travaux concernant la réhabilitation de la Lyre**

---

*Vu* les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique prévoyant la passation d'un marché public selon une procédure adaptée ;

Considérant le besoin de travaux de « réhabilitation et rénovation énergétique du bâtiment La Lyre » de la commune de Saint-Sigismond.

Afin de mener à bien ce projet, la commune de Saint-Sigismond a lancé un marché de travaux « Réhabilitation et rénovation énergétique du bâtiment La Lyre » conformément aux articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique, aux fins de désigner un prestataire pour chacun des 12 lots de l'opération. Un avis d'appel public à la concurrence a été transmis à la publication le 11 mars 2024 sur le profil d'acheteur MP74.fr de la commune, ainsi qu'au Dauphiné Libéré. La date limite de remise des offres a été fixée au 2 avril 2024 à 12h00.

Le marché de travaux d'une durée prévisionnelle de 13 mois est alloti de la manière suivante :

- Lot n° 01 : Terrassements – VRD ;
- Lot n° 02 : Déconstruction – Gros œuvre ;
- Lot n° 03 : Charpente – Couverture - Bardage
- Lot n° 04 : Menuiserie extérieure bois
- Lot n° 05 : Métallerie
- Lot n° 06 : Peintures extérieures
- Lot n° 07 : Doublage – Cloison – Faux plafond - Peinture
- Lot n° 08 : Menuiserie intérieure
- Lot n° 09 : Chape – Carrelage - faïence
- Lot n° 10 : Sol souple
- Lot n° 11 : Chauffage - Ventilation - Sanitaire
- Lot n° 12 : Electricité – Courants Faibles

L'analyse des offres technique et financière a été confiée à l'équipe de maîtrise d'œuvre, groupement MOLLARD-GASSILOUD ARCHITECTE.

Il a été procédé à l'ouverture des plis le 2 avril 2024.

Trente offres dématérialisées ont été reçues dans les délais, une offre hors délai mais acceptée par la commission MAPA pour raison d'incident technique, soit trente et une offres.

L'ensemble des candidatures ont été admises.

Suite à cette ouverture des plis, il a été procédé à l'analyse des offres selon les critères d'attribution définis au règlement de consultation et pondérés de la façon suivante pour l'ensemble des lots :

- Valeur technique : 60 %
- Prix des prestations : 40 %

En cours d'analyse, des demandes de précision sur des points d'ordre financier et technique, ont été transmises via le profil d'acheteur de la commune pour les lots 06, 07, 12.

Trois des quatre candidats ont répondu dans les délais impartis.

De plus, des demandes de régularisation ont été transmises via le profil d'acheteur de la commune pour les lots 3 et 4. Tous les candidats ont répondu dans les délais impartis.

Puis, une demande d'optimisation financière a été transmise via le profil d'acheteur de la commune pour le lot 11.

Un seul des deux candidats a répondu dans les délais impartis.

La commission MAPA s'est réunie le 16 avril 2024 puis le 22 avril 2024 en vue de procéder à l'attribution du marché.

Au vue de la présentation du rapport d'analyse des offres par la maîtrise d'oeuvre, la commission a proposé de retenir les offres suivantes :

Pour le Lot n°01 : « Terrassements - VRD », l'offre de l'entreprise BOISIER Alain TP domiciliée 1449, route d'Arâches – 74300 Saint-Sigismond, comme présentant l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 23 131.40 € HT soit 27 757.68 € TTC.

Pour le Lot n°02 : « Déconstruction – Gros œuvre », l'offre de l'entreprise MGF GRANGE Florent domiciliée 3, Vers Rache – 74300 Saint-Sigismond, comme présentant l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 201 444.95 € HT, soit 241 733.94 € TTC.

Pour le Lot n°03 : « Charpente – Couverture - Bardage », l'offre de l'entreprise LOCQUET domiciliée 333, route de Taney – 74250 La Tour, comme présentant l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 106 288.50 € HT, soit 127 546.20 € TTC.

Pour le Lot n°04 : « Menuiserie extérieure bois », l'offre de l'entreprise André ROUX domiciliée ZI La Perrière – 1250, chemin de la Glière – 74300 Magland, comme présentant l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 22 150.53 € HT, soit 26 580.64 € TTC.

Pour le Lot n°05 : « Métallerie », l'offre de l'entreprise Métallerie COUDURIER domiciliée 73, route des Terres Blanches – ZA - 74440 Mieussy, comme présentant l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 13 421.20 € HT, soit 16 105.44 € TTC.

Pour le Lot n°06 : « Peintures extérieures », l'offre de l'entreprise MGF GRANGE Florent domiciliée 3, Vers Rache – 74300 Saint-Sigismond, comme présentant l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 28 553.07 € HT, soit 34 263.68 € TTC.

Pour le Lot n°07 : « Doublage – Cloison – Faux plafond – Peinture », l'offre de l'entreprise SEDIP domiciliée 151, avenue Flavy - ZI des Grands Prés - BP 20059 - 74301 CLUSES Cedex, comme présentant l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 49 800.20 € HT, soit 59 760.24 € TTC.

Pour le Lot n°08 : « Menuiserie intérieure », l'offre de l'entreprise MOULET et CARRARA domiciliée 667, avenue du Môle - ZI Les Valignons – 74460 Marnaz, comme présentant l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 21 942.78 € HT, soit 26 331.34 € TTC.

Pour le Lot n°09 : « Chape – Carrelage – Faïence », l'offre de l'entreprise BOYER et Fils domiciliée 6, Rue du Bargy - BP 8002 – 74300 Cluses, comme présentant l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 15 245.70 € HT, soit 18 294.84 € TTC.

Pour le Lot n°10 : « Sol souple », l'offre de l'entreprise LAPORTE domiciliée 66, rue des Chênes 74800 Saint Pierre en Faucigny, comme présentant l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 6 225.00 € HT, soit 7 470.00 € TTC.

Pour le Lot n°11 : « Chauffage – Ventilation – Sanitaire », l'offre de l'entreprise RUBIN domiciliée 290, allée de Glaisy – 74300 Thyez, comme présentant l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 81 200.00 € HT, soit 97 440.00 € TTC.

Pour le Lot n°12 : « Electricité – Courants Faibles », l'offre de l'entreprise Patrick GROS Electricité domiciliée 10, impasse de la Chapelle – 74250 Peillonex, comme présentant l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 45 000.00 € HT, soit 54 000.00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'ATTRIBUER** les lots n° 01, 02, 03, 04, 05, 06, 07, 08, 09, 10, 11, 12 du marché de travaux de « réhabilitation et rénovation énergétique du bâtiment La Lyre » de la manière suivante :

Pour le Lot n°01 : « Terrassements - VRD », l'offre de l'entreprise BOISIER Alain TP domiciliée 1449, route d'Arâches – 74300 Saint-Sigismond, comme présentant l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 23 131.40 € HT soit 27 757.68 € TTC.

Pour le Lot n°02 : « Déconstruction – Gros œuvre », l'offre de l'entreprise MGF GRANGE Florent domiciliée 3, Vers Rache – 74300 Saint-Sigismond, comme présentant l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 201 444.95 € HT, soit 241 733.94 € TTC.

Pour le Lot n°03 : « Charpente – Couverture - Bardage », l'offre de l'entreprise LOCQUET domiciliée 333, route de Taney – 74250 La Tour, comme présentant l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 106 288.50 € HT, soit 127 546.20 € TTC.

Pour le Lot n°04 : « Menuiserie extérieure bois », l'offre de l'entreprise André ROUX domiciliée ZI La Perrière – 1250, chemin de la Glière – 74300 Magland, comme présentant l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 22 150.53 € HT, soit 26 580.64 € TTC.

Pour le Lot n°05 : « Métallerie », l'offre de l'entreprise Métallerie COUDURIER domiciliée 73, route des Terres Blanches – ZA - 74440 Mieussy, comme présentant l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 13 421.20 € HT, soit 16 105.44 € TTC.

Pour le Lot n°06 : « Peintures extérieures », l'offre de l'entreprise MGF GRANGE Florent domiciliée 3, Vers Rache – 74300 Saint-Sigismond, comme présentant l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 28 553.07 € HT, soit 34 263.68 € TTC.

Pour le Lot n°07 : « Doublage – Cloison – Faux plafond – Peinture », l'offre de l'entreprise SEDIP domiciliée 151, avenue Flavy - ZI des Grands Prés - BP 20059 - 74301 CLUSES Cedex, comme présentant l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 49 800.20 € HT, soit 59 760.24 € TTC.

Pour le Lot n°08 : « Menuiserie intérieure », l'offre de l'entreprise MOULET et CARRARA domiciliée 667, avenue du Môle - ZI Les Valignons – 74460 Marnaz, comme présentant l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 21 942.78 € HT, soit 26 331.34 € TTC.

Pour le Lot n°09 : « Chape – Carrelage – Faïence », l'offre de l'entreprise BOYER et Fils domiciliée 6, Rue du Bargy - BP 8002 – 74300 Cluses, comme présentant l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 15 245.70 € HT, soit 18 294.84 € TTC.

Pour le Lot n°10 : « Sol souple », l'offre de l'entreprise LAPORTE domiciliée 66, rue des Chênes 74800 Saint Pierre en Faucigny, comme présentant l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 6 225.00 € HT, soit 7 470.00 € TTC.

Pour le Lot n°11 : « Chauffage – Ventilation – Sanitaire », l'offre de l'entreprise RUBIN domiciliée 290, allée de Glaisy – 74300 Thyez, comme présentant l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 81 200.00 € HT, soit 97 440.00 € TTC.

Pour le Lot n°12 : « Electricité – Courants Faibles », l'offre de l'entreprise Patrick GROS Electricité domiciliée 10, impasse de la Chapelle – 74250 Peillonex, comme présentant l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 45 000.00 € HT, soit 54 000.00 € TTC.

- **D'AUTORISER** et **de DONNER** tout pouvoir à Monsieur le Maire afin de signer le marché de travaux de « réhabilitation et rénovation énergétique du bâtiment La Lyre », ainsi que tout avenant éventuel en cours d'exécution.

*Mme Catherine RUBIN n'a pas pris part au vote pour le compte de Mme Pauline BOISIER dont elle détenait le pouvoir en raison du lien de parenté entre Mme Pauline BOISIER et le titulaire du lot n°01.*

**Vote : Pour : 12 / Contre : 0 / Abstention : 1**

**Commentaire** : M. Michel VURLI demande que lui soit précisé le dernier montant estimatif des travaux. Ce dernier s'élevait à 570 000€ HT ce qui porte le montant retenu des travaux à +7,79% par rapport au montant estimé.

## 6. Indemnité de gardiennage de l'église – Année 2024

Une indemnité peut être allouée aux personnes qui assurent le gardiennage des églises communales. Elle est représentative des frais que les intéressés exposent pour s'acquitter de la tâche qui leur est confiée.

Les circulaires n° NOR/INT/A/87/00006/C du 8 janvier 1987 et n° NOR/IOC/D/11/21246C du 29 juillet 2011 ont précisé que le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales pouvait faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités exprimées en valeur absolue allouées aux agents publics et revalorisées suivant la même périodicité.

Le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales s'élève pour l'année 2024 à 126,91 euros pour un gardien résidant dans une autre commune et à 499,75 euros pour un gardien résidant dans la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- FIXE l'indemnité de gardiennage des églises communales en faveur du gardien qui réside dans la commune à **499,75 euros** pour l'année 2024,
- PRÉCISE que ce montant sera versé à Mme Annie RAPHET, gardien résidant dans la commune.
- PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6282 du budget primitif 2024.

**Vote : Pour : 13 / Contre : 0 / Abstentions : 0**

**Commentaire : néant**

## 7- Informations – Questions diverses

### ► Autorisations d'urbanisme

Pétitionnaire	Lieu	Objet	A – R *
<b>PERMIS DE CONSTRUIRE</b>			
NAVAS Maéva	Chemin des Aires	Maison individuelle	<b>A</b>
<b>DECLARATION PREALABLE</b>			
JENNY Jean-Yves	Route d'Agy	Abri de jardin	<b>A</b>
LOTTI Margaux	Route d'Agy	Exhaussement terrain	<b>A</b>
MASQUELIER Jean-Pierre	Chemin des Maisonnettes	Panneaux solaires	<b>A</b>
DENAYER Etienne	Impasse des Vercaires	verrière	<b>A</b>
TROMBERT Anthony	Route de la Motte	Panneaux solaires	<b>A</b>

\* A : accordé    R : refusé

*La séance est levée à 19h50*

Saint Sigismond, le 30 avril 2024  
Le Maire  
Éric MISSILLIER



La secrétaire de séance  
Yannick FOREL

